

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du lundi 29 juin 2026

N° VA_DEL2026_160

Objet : Adhésion au Réseau Français des Villes-santé

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Sylvain ESTAGER, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Françoise MARTIN, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON, Dominique FURNE, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Gérard CAUDRON, ayant donné pouvoir à Arnaud ROUSSEAU, Nelly BOYAVALL, ayant donné pouvoir à Christine JANICKI, Pierre CRESPI, ayant donné pouvoir à Lionel BAPTISTE, Christian VANDEVELDE, ayant donné pouvoir à Sébastien COSTEUR, Didier MARQUES, ayant donné pouvoir à Alexis VLANDE, Stéphanie LEBLANC, ayant donné pouvoir à François MERESSE, Alexandre FAUQUETTE, ayant donné pouvoir à Yohan TISON, Lisa LASSELIN, ayant donné pouvoir à Carine CAPONE, Innocent ZONGO, ayant donné pouvoir à Vincent BALEDENT, Jeanne MINGANT, ayant donné pouvoir à Pauline SEGARD.

Le Réseau Français des Villes-santé de l'OMS (RFVS) est un réseau national de 119 villes et intercommunalités œuvrant pour l'amélioration continue des politiques et actions en faveur d'une meilleure santé, dans le sens du Programme Villes-Santé initié par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en 1987.

La Ville souhaite s'engager dans le programme villes-santé de l'organisation mondiale de la santé et sa participation au Réseau Français des Villes-santé de l'OMS.

Cet engagement est valable pour la durée du mandat municipal.

La participation est fixée selon des seuils démographiques. La cotisation pour l'année 2026 est fixée à 822 €. Ce montant s'applique aux membres dont le nombre d'habitants est compris entre 50 001 et 75 000.

Après avis de la Commission n°4 Culture, rayonnement et loisirs, aînés, communication, relations internationales, tourisme de proximité, santé, parentalité du vendredi 5 juin 2026, Il est proposé aux membres du conseil :

- de renouveler l'adhésion pour la durée du mandat,
- d'autoriser le versement de la cotisation annuelle au Réseau Français des Villes-santé.

Imputation comptable : 6281 412 2540
Politique publique (domaine-action-activité) : 06.4.1 Santé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Garance GUILLERET-GIVERS

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvain ESTAGER

Extrait de la présente délibération a été affiché le jeudi 2 juillet 2026 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900093-20260629-225728-DE-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 2 juillet 2026